

15

Sujet : [INTERNET] Enquête publique ZAC Le Bosquel

De

Date : 10/03/2024 14:52

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe la copie du courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de la ZAC Le Bosquel.

Je vous prie, Monsieur Le Préfet, de bien vouloir accepter mes sentiments les plus respectueux.

—Pièces jointes : —

LeBosquel_projet ZAC_Enquête publique.pdf

40,2 Ko

80160 Le Bosquel

A l'attention de Monsieur Bernard ISTRIA,
Commissaire enquêteur
Mairie Le Bosquel
4 rue de la ruelle
80160 Le Bosquel

A Le Bosquel, le samedi 9 mars 2024

**Objet : Observations relatives à l'enquête publique – Projet de construction du parc
logistique à la ZAC LE BOSQUEL**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la procédure d'enquête publique en cours relative au projet de construction du parc
logistique au Bosquel ainsi qu'à la demande de permis de construire associée à ce projet,
je vous prie de bien vouloir trouver mes observations et questionnements suivantes :

La ZAC a une superficie aussi grande que le village du Bosquel, n'est-ce pas
disproportionné ? J'ai fait le choix de venir habiter dans un village de 330 habitants il y a
maintenant plusieurs années, aujourd'hui on veut m'imposer une ZAC annonçant 800
camions par jour et plus de 1 000 véhicules légers. Le porteur du projet accepterait-il
d'habiter à côté d'une plateforme de cette ampleur ?

Une ZAC de cette ampleur serait déjà un challenge d'intégration pour une ville comme
Amiens en terme d'infrastructures alors à l'échelle du Bosquel, de ses villages et
infrastructures alentours c'est une pure hérésie.

Un projet de cette taille à l'échelle locale est un assassinat pure et simple du et des
villages alentours, du mode de vie rural, qui a été choisi par les habitants, et par extension
des habitants aux mêmes.

Ce projet, démesuré, va engendrer plusieurs risques liés à l'augmentation du trafic routier,
une pollution visuelle, une nuisance sonore, une détérioration de la qualité de l'air, la perte
d'espaces naturels et agricoles, l'assèchement des nappes phréatiques, l'insécurité pour
nos enfants...

Le promoteur du projet parle d'intégration et d'écologie, il suffit de prendre la vue aérienne du projet pour se rendre compte que cette ZAC est plus grande que le village. Ce n'est donc pas une intégration mais une colonisation.

L'augmentation du trafic routier

Les nuisances sonores seront présents.

Les problèmes de péage également : comment 800 camions vont-ils pouvoir entrer et sortir de l'A16 avec la petite sortie/entrée d'autoroute présente dans notre village ? Encore une fois, c'est démesuré et inapplicable.

Les camions et véhicules légers ne vont donc pas se limiter à entrer et sortir à la sortie 17 de l'A16. Ils seront amenés à circuler en direction de la commune de Conty et vers Essertaux via la RD 920. Un carrefour giratoire est annoncé pour cela sans aucun élément sur le calendrier des travaux (avant/après la mise en place du projet?). Toutes les communes ont-elles été averties de ce trafic ? Quelles communications a été faites aux autres villages ?

L'hydrogène vert en provenance de Croixrault va être utiliser dans cette ZAC, comme décrit dans le projet, les camions transportant ce gaz ne passeront pas par l'autoroute mais par les départementales.

L'augmentation du trafic va donc engendrer naturellement des dangers de circulation supplémentaires : comment nos enfants seront en sécurité dans notre petit village quand autant de camions passeront dans les rues de notre village ? Comment le porteur de projet expliquera qu'un enfant a été tué à cause de ces nombreux camions ?

Comment l'école sur la rue principale va pouvoir continuer à assurer la sécurité des enfants ainsi que la qualité d'apprentissages dans cette nuisance sonore spécifiquement pour les 2 préfabriqués qui sont à 5 mètres de la rue.

Où iront les camions lorsque le site sera fermé ? (arrivée en avance, départ tardif, site plein...) Le parking prévu, sous-évalué pour 800 camions, ne pourra pas les accueillir.

La pollution visuelle

La mise en place la nuit d'un éclairage artificiel est en contradiction totale avec les exigences de sobriété énergétique.

La dégradation de la qualité de l'air

Une détérioration évidente de la qualité de l'air due à l'augmentation du trafic routier sera présente.

Les nuisances sonores

A l'intérieur même du village, les freinages, les accélérations et les détériorations de la route seront bien présents.

La perte d'espaces naturels et agricoles

A l'heure où les enjeux environnementaux nécessitent de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, il apparaît non responsable de consommer un lot de parcelles de plus de 430 000 m² au bénéfice d'un projet unique de logistique associé à un développement économique du secteur axé sur la surconsommation. Est-ce que le développement économique est l'argument qui doit excuser la destruction définitive des espaces naturels ?

Imperméabiliser une superficie pareille de terres agricoles cultivables est une hérésie supplémentaire du projet.

Une étude a été faite pour les amphibiens, les reptiles, ainsi que les chauves-souris, qu'en est-il de l'étude faite pour les habitants qui font partie également de la faune locale ?

Le projet propose 3 bâtiments imposant de par leur taille puisque l'ensemble du projet aura une emprise de 281 064 m² sur un total parcellaire de 433 112 m² (occupation de plus de 64 % de la parcelle en bâtiments sans compter l'artificialisation liée à la création d'un giratoire, d'un hôtel (22 823 m²) et d'une station de distribution d'hydrogène (12 717 m²). L'un des bâtiments à une hauteur supérieure aux prescriptions du paysagiste conseil et impacte défavorablement l'insertion paysagère du projet (20 m au lieu des 12 m maxi souhaitée).

Un réseau d'eau asséché

Dans l'hypothèse la plus optimiste (eau de pluie qui génère 30m³/jour) la consommation journalière du site en eau représente 600% de la consommation journalière du village. Qu'en est-il de la disponibilité de l'eau pour les habitants ? (quantité, qualité et pression) Qu'en est-il de l'assèchement de la nappe phréatique qui est la seule source d'eau dont dispose le Bosquel ? Qu'en est-il des cultures et élevages avoisinant et de leurs besoins en eau ?

Un projet surdimensionné

La prévision d'emploi de 1 000 personnes, soit 3 fois plus que le nombre d'habitants au Bosquel, n'est donc pas, encore une fois, une intégration mais une colonisation. Aucune infrastructure locale n'est dimensionnée pour accueillir ce volume de personnes (réseau d'eau, réseau d'électricité, réseau routier, immobilier, commerces....)

Une dévalorisation évidente des habitations sera conséquente. Qui va prendre en charge cette dévalorisation ?

A la suite de ce projet, les communes voisines auront moins de droits à artificialiser. Toutes les communes ont-elles été averties ? La communication a-t-elle été faite, ou encore une fois, est-elle défailante ?

Le manque de communication sur ce projet ne nous a laissé que peu de temps. Une réunion a eu lieu à la dernière minute dans les locaux de la mairie du Bosquel pendant les vacances scolaires, certaines personnes n'étaient donc pas présentes. Toutes les communes concernées par l'impact de ce projet ont-elles été invitées ? Serait-il possible que l'enquête publique soit prolongée ?

Nous vous remercions de prendre en compte tout notre questionnement, toutes nos remarques dans le bilan de l'enquête publique.

Nous vous prions, Monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir accepter nos sentiments les plus respectueux.